

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 janvier 2017 VALANT COMPTE-RENDU**

L'an deux mil dix-sept, le 19 janvier à 20h30, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryanick Méhaignerie, Maire.

Présents : Maryanick MEHAIGNERIE, Bernard DELAUNAY, Sabrina SAUDRAIS, Gérard GILBERT, Pascale DAKA, André MONGODIN, Marie Anne BRIAND, Louis ROZÉ, Claudine PAYSANT, Marie-Thérèse ESNAULT, Daniel CHEUL, Stéphane DOUABIN, Christophe BOITTIN, Yannez BOUCHER, David VEILLARD, Rachel CHEVILLARD, Florence PAINCHAUD

Excusé(s) : Thierry DUPLAT, Nicole BARDAINE

Pouvoirs : M.DUPLAT donne pouvoir à M.DELAUNAY
Mme BARDAINE donne pouvoir Mme DAKA

M MONGODIN est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu du 15 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité

Le présent compte-rendu a été affiché

➤ **2017 01 19 d1 – Vitré communauté : Opposition au transfert de la compétence « document d'urbanisme » à l'intercommunalité**

Vu l'article 136 II de la Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) n°2014—366 du 24 mars 2014 aux termes duquel la communauté de communes ou la communauté d'agglomération existant à la date de publication de la loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi (c'est-à-dire le 27 mars 2017). Si dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné (c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017), au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

*Considérant que la Commune a engagé la révision de son PLU et dispose d'un document d'urbanisme (PLU),
Considérant que la Commune entend conserver la compétence « documents d'urbanisme » afin de définir, à son échelle, les évolutions de son territoire et maîtriser son urbanisation,*

Le conseil municipal, après délibération et à l'UNANIMITE :

- **Décide** de s'opposer au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté d'agglomération à compter du 27 mars 2017 ;
- **Dit** que la présente délibération sera transmise pour information à Vitré Communauté.

➤ **2017 01 19 d2 – Budget principal : prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017**

Mme le Maire expose :

Préalablement au vote du budget primitif 2017, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2016.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2017, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2016.

		BP + DM2016	Autorisation de Crédit 2017 25 % BP2016
		BP2016	25%
Articles	Opération 72 : achat de matériel	33 750,00 €	8 437,50 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	15 750,00 €	3 937,50 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 000,00 €	1 500,00 €
2184	Mobilier	2 000,00 €	500,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00 €	2 500,00 €
Articles	Opération 86 : bâtiments communaux	64 000,00 €	16 000,00 €
21318	Autres bâtiments publics	51 000,00 €	12 750,00 €
2132	Immeubles de rapport	13 000,00 €	3 250,00 €
Articles	Opération 113 : acquisition terrain	100 000,00 €	25 000,00 €
2111	Terrains	100 000,00 €	25 000,00 €
Articles	Opération 124 : Modernisation Voirie	133 113,30 €	33 278,33 €
2151	Réseaux de voirie	10 200,00 €	2 550,00 €
2152	Installations de voirie	44 800,00 €	11 200,00 €
2315	Installations, matériel et outillage technique	78 113,30 €	19 528,33 €
Articles	Opérations 134 : Création et rénovation d'éclairage public	20 400,00 €	5 100,00 €
2041582	Subventions autres groupements	20 000,00 €	5 000,00 €
238	Travaux pour compte de tiers	400,00 €	100,00 €
Articles	Opérations 143: Rénovation des logements place de la Paix	240 000,00 €	60 000,00 €
2031	Frais d'études	40 000,00 €	10 000,00 €
2132	Travaux immeubles de rapport	200 000,00 €	50 000,00 €
Articles	Opérations 144: Rénovation restaurant scolaire/ALSH	13 500,00 €	3 375,00 €
2031	Frais d'études	3 500,00 €	875,00 €
2313	Constructions	10 000,00 €	2 500,00 €
Articles	Opérations 146 : Fonds de commerce bar des sports	10 000,00 €	2 500,00 €
2051	Concessions, brevets, licences, logiciels...	10 000,00 €	2 500,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme la Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2017. Ces crédits seront repris au budget primitif 2017.

Le conseil municipal, après délibération et à l'UNANIMITE approuve ces propositions.

➤ **2017 01 19 d3 – Marché de voirie en procédure adaptée : Demande de DETR**

M. Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, expose :

Il est proposé au conseil la réalisation de travaux d'aménagements en vue de l'amélioration de la sécurité des usagers :

Plan de financement prévisionnel

<u>Dépense HT</u>		<u>Recette HT</u>	
<u>Travaux</u>	33 365.30 €	<u>DETR 2017</u>	8341.30 €
		<u>Autofinancement</u>	25 024 €
<u>Total</u>	33 365.30 €	<u>Total</u>	33 365.30 €

Le conseil municipal, après délibération et à l'UNANIMITE décide

- D'approuver ces travaux ainsi que le plan de financement présenté
- D'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2017 pour ces travaux
- D'autoriser Mme le Maire à signer les marchés relatifs à ce dossier dès que le dossier sera complet et attesté par la préfecture au titre de la demande de subvention DETR
- D'autoriser Mme le Maire a signé tout document lié à ce dossier

➤ **2017 01 19 d4 – Travaux d'extension d'un atelier technique communale: Demande de DETR**

M. G.GILBERT, adjoint au Maire, expose :

Il est proposé au conseil la réalisation de travaux d'extension des services techniques

<u>Dépense HT</u>		<u>Recette HT</u>	
<u>Travaux</u>	53 362.38	<u>DETR 2017</u>	16 008.7
		<u>Autofinancement</u>	37 353.7
<u>Total</u>	53 362.38	<u>Total</u>	53 362.38

Le conseil municipal, après délibération et par 15 votes favorables et 4 abstentions décide

- D'approuver ces travaux ainsi que le plan de financement présenté
- D'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2017 pour ces travaux
- D'autoriser Mme le Maire a signé tout document lié à ce dossier

➤ **2017 01 19 d5 – Travaux de rénovation des bâtiments cultuels pour des raisons de sécurité : Demande de DETR**

M. G.GILBERT, adjoint au Maire, expose :

Il est proposé au conseil la réalisation de travaux de rénovation de l'église de Balazé pour des raisons de sécurité :

<u>Dépense HT</u>		<u>Recette HT</u>	
<u>Travaux</u>	14151 €	<u>DETR 2016</u>	4245.3 €
		<u>Autofinancement</u>	9 905.7 €
<u>Total</u>	14151 €	<u>Total</u>	14151 €

Le conseil municipal, après délibération et à l'UNANIMITE décide

- D'approuver ces travaux ainsi que le plan de financement présenté
- D'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2017 pour ces travaux
- D'autoriser Mme le Maire à signer les marchés relatifs à ce dossier dès que le dossier sera complet et attesté par la préfecture au titre de la demande de subvention DETR
- D'autoriser Mme le Maire a signé tout document lié à ce dossier

➤ **2017 01 19 d6 – Travaux de mise en norme des bâtiments ERP : Demande de DETR**

M. G.GILBERT, adjoint au Maire, expose :

Il est proposé au conseil la réalisation de travaux de mise en norme des bâtiments ERP pour des raisons de sécurité :

Plan de financement prévisionnel à retravailler en fonction des différents éléments

<u>Dépense HT</u>		<u>Recette HT</u>	
<u>Travaux</u>	11 748, 82 €	<u>DETR 2017</u>	3 524,64 €
		<u>Autofinancement</u>	8 224,18 €
<u>Total</u>	11 748, 82 €	<u>Total</u>	11 748, 82 €

Le conseil municipal, après délibération et à l'UNANIMITE décide

- D'approuver ces travaux ainsi que le plan de financement présenté
- D'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2017 pour ces travaux
- D'autoriser Mme le Maire à signer les marchés relatifs à ce dossier dès que le dossier sera complet et attesté par la préfecture au titre de la demande de subvention DETR
- D'autoriser Mme le Maire a signé tout document lié à ce dossier

➤ **2017 01 19 d7 – Amendes de police 2017**

M. Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, informe les conseillers des travaux pouvant être éligibles à une subvention au titre de la répartition des recettes des amendes de police :

- Achat de 10 Ilôt : 7 707.80€ ht
- Achat de panneaux signalétiques relatifs aux achats d'ilots : 8 906.90 € ht

Le conseil municipal, après délibération et à l'UNANIMITE décide d'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention au titre de la répartition des recettes des amendes de police (Dotation 2016 - programme 2017) pour ces travaux.

➤ **2017 01 19 d8 – Rapport annuel Eau Potable 2015**

M. Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, présente aux conseillers les principales données du rapport 2015 qui leur a été transmis par mail le 12 janvier 2017 :

Service eau potable

	2012	2013	2014	2015
Volumes mis en distribution	332 660	351 860	349 220	358 240
Dont importé	122 290	118 460	119 170	124 950
Volume total vendu aux abonnés	265 185	263 840	281 183	272 615
Nombre d'abonnés	2721	2725	2754	2 773
Nombre d'abonnés à Balazé	931	927	942	939
Consommation moyenne par abonné en m3	97	97	102	98

Évolution des tarifs de l'eau potable

Part délégataire

Frais d'accès au service HT	37,47 €	?	34,98 €	35,59
Abonnement part fixe	28,65 €	29,23 €	29,45 €	29,96
Abonnement part variable (entre 0 et 200 m3)	0,9775 €	0,9865 €	1,0035 €	1,0284 €

Part syndicat

Abonnement part fixe	38,442 €	38,450 €	38,450 €	40,000 €
Abonnement part variable (entre 0 et 200 m3)	0,757 €	0,770 €	0,780 €	0,780 €

Prix unitaire pour 120m3	2,9430 €	2,9819 €	3,0199 €	3,070 €
--------------------------	----------	----------	----------	---------

Facture TTC pour 120 m3	353,16 €	357,83 €	362,39 €	368,38 €
dont Part syndicat	129,28 €	130,85 €	132,05 €	133,60 €
dont Part exploitant	145,95 €	147,61 €	149,87 €	153,37 €
dont Part taxes	77,93 €	79,37 €	80,47 €	81,41 €

Synthèse financière

Recettes du fermier	316 468,56 €	329 068,75 €	347 220,27 €	335 676,47
Recette part syndicat	269 526,10 €	266 270,90 €	285 556,88 €	297 913,91
Encours de la dette du syndicat	646 760,65 €	600 814,51 €	581 597,89 €	513 500,73

Le syndicat des Eaux de Montautour regroupe les communes de Balazé, Châtillon en Vendelais, Montautour, Princé, St M'Hervé et Vitre desservant 6 400 habitants. Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2006. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2017.

Le nouveau syndicat créé au 1^{er} janvier 2016 se nomme le syndicat d'eau potable des Monts de Vilaine.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2015 sur le service public d'eau potable.

➤ 2017 01 19 d9 – Convention d'assistance technique pour l'assainissement collectif

Bernard DELAUNAY informe qu'il est nécessaire de renouveler la convention d'assistance technique. En effet la commune possède un réseau de collecte des eaux usées et une station d'épuration de capacité 1 500 équivalents – habitants, fonctionnant par la technique des boues activées, alimentée par un réseau doté d'un poste de relèvement. Les ouvrages sont exploités sous le régime d'affermage.

Sans se substituer aux prérogatives de l'exploitant, le Département met à disposition contre rémunération forfaitaire (tarif progressif de 0.41 €/habitant DGF pour la période 2017-2020) un technicien spécialisé, sur la base de 3 jours/an, apportant un conseil indépendant sur la conduite du système d'assainissement communal.

L'objet de la mission est de tirer le meilleur parti des ouvrages en place par des visites régulières : performances épuratoires, évolution éventuelle, optimisation de l'exploitation, respect des prescriptions réglementaires, appuis méthodologique et métrologie.

Le conseil municipal, après délibération et à l'UNANIMITE décide

- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental
- D'inscrire au budget assainissement le coût de cette assistance

➤ **2017 01 19 d10 – Groupement de commande Point à Temps Automatique 2017-2020**

Monsieur DELAUNAY, adjoint, expose à l'assemblée ce qui suit :

Les communes de St M'Hervé, Montautour, Princé, Châtillon-en-Vendelais, Erbrée, La Chapelle-Erbrée, Mondevert, Balazé et Bréal sous Vitré ont décidé de lancer une consultation sous forme de groupement de commandes, ainsi que les y autorise l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, afin de réaliser des économies d'échelles pour réaliser les travaux et les travaux de voirie 2017-2020 de Point à Temps Automatique (PATA).

Considérant qu'il convient de créer un groupement de commandes par convention établie pour la durée des travaux de PATA pour les années 2017 à 2020, par délibération de chacun des membres de groupement ;

Considérant que la commune de Châtillon-en-Vendelais sera chargée du groupement de commandes pour une durée de 4 ans maximum (1 an renouvelé jusqu'à 3 fois par tacite reconduction) ;

Considérant la nécessité de désigner pour chacune des communes membres un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de l'assemblée délibérante pour siéger à la commission d'examen des offres liées à la consultation d'entreprises pour réaliser les travaux PATA des 4 prochaines années, c'est-à-dire jusqu'à 2020 inclus, sur les communes du groupement ;

Le conseil municipal, après délibération et à l'UNANIMITE décide

- d'adhérer entre 2017 et 2020 au groupement de commandes pour réaliser les travaux de PATA 2017-2020 ;
- de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour siéger à la commission d'examen des offres :
 - Daniel CHEUL (titulaire)
 - André MONGODIN (suppléant)
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes pour l'opération PATA 2017-2020.

➤ **2017 01 19 d11 – Groupement de commande Curage des fossés et Arasements des accotements 2017**

Monsieur DELAUNAY, adjoint, expose à l'assemblée ce qui suit :

Les communes de St M'Hervé, Montautour, Princé, Châtillon-en-Vendelais, Erbrée, La Chapelle-Erbrée, Mondevert, Balazé et Bréal-sous-Vitré ont décidé de lancer une consultation sous forme de groupement de commandes, ainsi que les y autorise l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, afin de réaliser des économies d'échelles pour réaliser les travaux de curage des fossés et d'arasements des accotements 2017 .

Considérant qu'il convient de créer un groupement de commandes par convention établie pour la durée des travaux de curage des fossés et d'arasements des accotements pour les années 2017, par délibération de chacun des membres de groupement ;

Considérant que la commune de Bréal-sous-Vitré sera chargée du groupement de commandes pour une durée de 4 ans maximum (1 an renouvelé jusqu'à 3 fois par tacite reconduction) ;

Considérant la nécessité de désigner pour chacune des communes membres un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de l'assemblée délibérante pour siéger à la commission d'examen des offres liées

à la consultation d'entreprises pour réaliser les travaux de curage des fossés et d'arasements des accotements, sur les communes du groupement ;

Le conseil municipal, après délibération et à l'UNANIMITE décide

- d'adhérer au Groupement de commande Curage des fossés et Arasements des accotements pour l'année 2017
- de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour siéger à la commission d'examen des offres :
 - André MONGODIN (titulaire)
 - Daniel CHEUL (suppléant)
- d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes pour l'opération de curage des fossés et d'arasements des accotements 2017.

➤ **2017 01 19 d12 – Charte d'entretien des espaces communaux**

Une des composantes du contrat Etat-Région associée au plan Ecophyto et aux SAGE est de réduire de façon significative les pollutions et de maintenir les teneurs en pesticides dans les eaux à des valeurs :

- inférieures à 0.5ug/l pour la somme des substances actives,
- inférieures à 0.1ug/l pour chaque substance active

Les teneurs en pesticides mesurées dans la Vilaine dépassent régulièrement les normes autorisées par l'eau potable et engendre de facto un traitement dans les usines de production d'eau potable du Bassin versant engendrant un surcoût pour le contribuable et la collectivité.

C'est dans ce cadre et par le biais du contrat de Bassin Versant que des démarches pour améliorer la qualité de l'eau ont été engagées avec tous les acteurs utilisateurs de produits phytopharmaceutiques. Les collectivités sont donc invitées à ratifier la présente charte qui concerne plus particulièrement la gestion de l'ensemble des espaces gérés par celles-ci.

La signature de cette charte engage la collectivité dans cette démarche et fera l'objet d'évaluation par le Syndicat du Bassin Versant.

Le conseil municipal, après délibération par 18 votes favorables et 1 abstention décide

- d'autoriser à Mme le Maire de signer la charte d'entretien des espaces communaux avec le Bassin Versant.
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

➤ **2017 01 19 d13 – FGDON d'Ille et Vilaine Convention Multi Services 2017-2020**

Le FGDON 35 est une organisation professionnelle au service des filières agricoles mais aussi des collectivités et des particuliers. Cette entité est spécialisée dans la lutte contre les organismes nuisibles et à ce titre met en place des actions départementales de lutte contre diverses espèces animales et végétales envahissantes.

Afin de pérenniser et d'améliorer la qualité et l'extension des services distribuées par le FGDON35 une contribution financière forfaitaire est demandée aux communes.

La contribution financière forfaitaire et annuelle demandée à la collectivité au vu de sa strate de population est de 150 €.

La signature de cette charte permet à la collectivité de bénéficier d'un panel d'action comme :

- Programme pigeon feral
- Programme étourneaux
- Lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles
- Lutte contre le frelon asiatique

Cette convention est valable pour une durée de 4 ans.

Le conseil municipal, après délibération et à l'UNANIMITE décide :

- d'autoriser Mme le Maire de signer ladite convention.
- d'autoriser Mme le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.

➤ **2017 01 19 d14 Ecole privée – Subvention contrat d'association : ouverture des crédits 2017 et régularisation suite à l'actualisation du barème départemental**

Mme Pascale DAKA, adjointe au Maire, expose :

Pour l'année scolaire 2016-2017, les éléments sont les suivants :

	Effectifs entrée scolaire 2016/2017	Rappel 2015/2016	Coût moyen départemental 2016/2017	Rappel 2015/2016	Participation communale 2016/2017	Rappel 2015/2016	Versement mensuel 2016/2017	Rappel 2015/2016
Maternelle	95	104	1 142,00 €	1 136,00 €	108 490,00 €	118 144,00 €	9 040,83 €	9 845,33 €
Primaire	160	168	374,00 €	369,00 €	59 840,00 €	61 992,00 €	4 986,67 €	5 166,00 €
TOTAL	255	272			168 330,00 €	180 136,00 €	14 027,50 €	15 011,33 €

Le coût moyen départemental étant transmis par la préfecture en décembre, il est nécessaire de procéder à une régularisation pour la période septembre/décembre 2016.

Versement effectués de septembre à décembre 2016			
	Mois	Versement mensuel	Total
Versé	4	15 011,33 €	60 045,33 €
Aurait du être versé	4	14 027,50 €	56 110,00 €
Régularisation			- 3 935,33 €
Montant versé en janvier 2017 régularisation comprise		10 092,17 €	

Le conseil municipal, après délibération et à l'UNANIMITE décide :

- D'approuver le versement mensuel de 14 027.50 € à compter du 1^{er} septembre 2016
- D'approuver la régularisation de - 3 935.33 € à effectuer sur le versement mensuel de janvier 2017
- Afin de permettre le versement de la participation avant le vote du budget, d'inscrire au budget 2017, compte 6558, la somme de 170 000 €.

➤ **2017 01 19 d15 – Ecole privée : Ouverture des crédits pour la subvention cantine garderie**

Mme Pascale DAKA, adjoints au Maire, expose :

Conformément à la convention signée le 30 mai 2012, la commune verse à l'OGEC :

👉 **pour l'année scolaire 2015-2016 :**

1 - **Pour la cantine**, un montant mensuel de 2 516.20 € (1.15 € par repas).

A la fin de chaque année scolaire, une régularisation est faite en fonction du nombre réel de repas pris. Cette régularisation n'ayant pas été faite sur 2016, il est nécessaire d'inscrire au budget 2017 la somme de 2 676,36 €.

2 - **Pour la garderie**, un montant mensuel de 506 € (0.35 € par heure de garderie).

A la fin de chaque année scolaire, une régularisation est faite en fonction du nombre réel d'heures de garderie réalisées. Cette régularisation n'ayant pas été faite sur 2016, il est nécessaire d'inscrire au budget 2017 la somme de 271,12 €.

↳ **pour l'année scolaire 2016-2017 :**

1 - **Pour la cantine**, un montant mensuel de 2 544.49 € (1.15 € par repas) sur 10 mois, donc pour l'année 2017 :

➤ 2 544.49 € x 6 mois = 15 266.94 € et prévision de septembre à décembre 2 600 x 4 mois = 10 400 €.

Soit une inscription de 26 000 €

2 - **Pour la garderie**, un montant mensuel de 482,51 € (0.35 € par heure de garderie) sur 10 mois, donc pour l'année 2017 :

➤ 482,51 € x 10 mois = 4 825,12 € soit une inscription de 5 000 €.

Il est donc proposé à l'assemblée d'autoriser l'ouverture de crédit au budget 2017 au compte 6574 :

1 – Pour la cantine :

✓ La régularisation de 2015-2016 :	2 676,36 €
✓ Le versement de septembre à décembre 2016 :	10 210,64 €
✓ Le versement de janvier à décembre 2017 :	26 000,00 €
➔ soit un total de 40 000 €	

1 – Pour la garderie :

✓ La régularisation de 2015-2016 :	271,12 €
✓ Le versement de septembre à décembre 2016 :	1 930,04 €
✓ Le versement de janvier à décembre 2017 :	5 000,00 €
➔ soit un total de 7 400 €	

Il est donc proposé à l'assemblée d'autoriser l'ouverture de crédit au budget 2017 pour un montant de 47 400 € au compte 6574.

Le conseil municipal, après délibération et à l'UNANIMITE approuve ces propositions.

➤ **2016 01 21 d16 – SDE 35 : Ouverture des crédits**

Pour la participation annuelle 2016

La commune a déléguée au SDE 35 la compétence maintenance des installations d'éclairage public pour la période 2015-2018.

Cette prise de compétence implique une participation forfaitaire annuelle calculée comme suit :

Nombre de foyers relevés pour 2016 * contribution forfaitaire annuelle par foyer * Durée du contrat

$$\begin{aligned} &= \\ &454 * 22.40 * 12 / 12 \\ &= \\ &10169.60 \text{ €} \end{aligned}$$

Cette somme étant due pour l'année 2016 et le budget n'ayant pas été voté, il convient d'inscrire au compte 6554 une somme de 10 169.60 € au budget 2017.

Pour travaux sur des candélabres

La commune s'est engagée en 2016 sur la réalisation de travaux d'aménagement de l'éclairage public. Ces travaux ayant été réalisés et le budget n'ayant pas été encore ouvert, il convient d'ouvrir la participation à ces opérations par le biais d'une subvention inscrit au compte 657358 pour les opérations suivantes :

(n °Affaire 260-MF10-440/ Rue Hay du Chatelet) soit une participation de 933.52 € au budget 2017.

(n °Affaire 260-MF10-441/ Allée du Clos du Chêne) soit une participation de 620.16 € au budget 2017.

Le conseil municipal, après délibération et à l'UNANIMITE approuve ces inscriptions au budget 2017.

➤ **2016 12 15 d17 – Décisions du Maire prises en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT (Délibération du 14 avril 2014)**

Droit de préemption urbain

- ✓ 2017-01 : Parcelle C 591 située 2 rue Hay du Châtelet et appartenant à M.MAUROUARD: pas de préemption

➤ **Compte rendu des commissions :**

Commission Voirie 11/01/2017 :

- Marché PATA, adhésion au groupement de Châtillon en Vendelais
- Marché curage 2017
- Infos et questions diverses

Commission Bâtiment 11/01/2017 :

- Place de la Paix : Chambre froide
- Questions diverses

Questions diverses :

Devenir du Bar des sports

Permanence zones humides le 10/02/2017 au matin

Réunion publique PADD Salle des fêtes le 25/01/2017

Commission Finances le 8 février à 20h

Prochains Conseils Municipaux :

Jeudi 23 février 2017

Jeudi 23 mars 2017

Jeudi 30 mars 2017

Jeudi 20 avril 2017

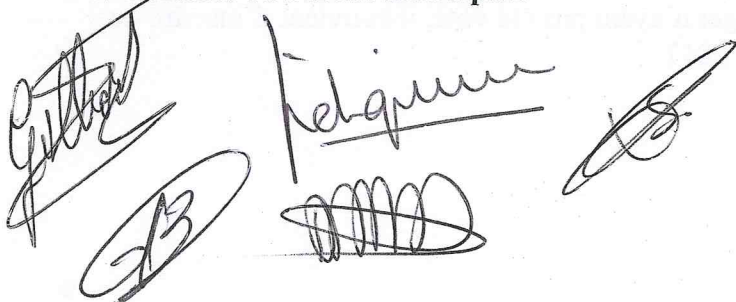
Jeudi 18 mai 2017

Jeudi 22 juin 2017

Jeudi 20 juillet 2017

La Maire :

Les membres du bureau municipal :

The block contains several handwritten signatures in black ink. There are four distinct signatures, some of which are quite stylized and overlapping. The signatures appear to be of the members of the municipal bureau mentioned in the text above.